



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 1 DU MOIS DE JANVIER 2026

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX

☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 1 DU MOIS DE JANVIER 2026**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 1 du mois de janvier 2026

Le directeur départemental adjoint,

Colonel hors classe Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
-----------------------------------	-------------

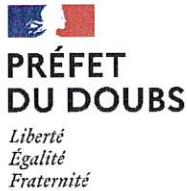
Arrêtés du directeur départemental

Arrêté n°25-2025-12-31-00001 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	5
Arrêté n°25-2025-12-31-00002 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	18
Arrêté n°25-2025-12-31-00003 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	20
Arrêté n°25-2025-12-31-00004 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	24
Arrêté n°25-2025-12-31-00005 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	28
Arrêté n°25-2025-12-31-00006 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	35
Arrêté n°25-2025-12-31-00007 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	40
Arrêté n°25-2025-12-31-00008 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	45
Arrêté n°25-2025-12-31-00009 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention héliporté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	48
Arrêté n°25-2025-12-31-00010 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	51

Arrêté n°25-2025-12-31-00011 du 31 décembre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026	55
Arrêté n°25-2025-12-31-00012 du 31 décembre 2025 portant nomination du référent départemental et de l'adjoint au référent départemental de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique.....	58

Arrêté de la présidente du conseil d'administration

Arrêté n°2025/1180 du 22 décembre 2025 fixant la liste des membres de la commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications aux formations de sapeurs-pompiers professionnels pour l'accès au concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels – session 2026	60
---	----



**Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-12-31-00001 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
 Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 Vu le guide national de référence « feux de forêts » ;
 Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « feux de forêts et d'espaces naturels » ;
 Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00010 du 02 octobre 2026 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2025.
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-04-02-00004 du 02 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
 Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 4	Référent départemental	CMS	SAUGET	YOHANN
	Référent départemental adjoint	CMS	VIEILLEDENT	MATTHIEU

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 4	Chef de colonne	CMS	ANGONIN	ARNAULT
		-	BEAUDOUX	STEPHANE
		-	FOURNEROT	CHRISTOPHE
		CMS	FISCHESSER	GUILLAUME
		CMS	PICHON	ROMAIN
FDF 3	Chef de groupe	CMS	BOUJON	JEROME
		CMS	CONGRETEL	FREDERIC
		CMS	DELAULE	LIONEL
		CMS	DELOULE	FABRICE
		CMS	DESCHAMPS	JEAN-MARC
		CMS	DESCHAMPS	OLIVIER
		CMS	DINETTE	ARNAUD
		CMS	DORIER	PIERRE
		CMS	DUTHION	REMI
		-	FAIVRE	RAPHAEL
		CMS	JOUBAIRE	THOMAS
		CMS	LECOMTE	HERVE
		CMS	PAPE	CHRISTOPHE
		-	PETITCOLIN	PATRICK
		CMS	POVEDA	PHILIPPE
		CMS	REGNAUT	FABIEN
		CMS	RIVOIRE	CLEMENT
		CMS	ROUSSEY	ERIC
FDF2	Chef d'agrès	CMS	ABBUHL	GEOFFREY
		CMS	AGUIE	ALEXANDRE
		CMS	BALLET	DAVID
		CMS	BARDOT	JORDAN
		CMS	BECOULET	SEBASTIEN
		CMS	BETTONI	MAXIME
		-	BEY	MICKAEL
		CMS	BOLE	JULIEN
		-	BOUCLET	GAETAN
		-	BOURGOIN	ALAIN
		CMS	BOUVEROT	YOHANN
		-	BREUILLARD	PATRICE
		CMS	BRIDE	MICKAEL
		CMS	BUTORAC	BOBAN

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	-	CHEVALIER	CORENTIN
		CMS	CLERC	JEREMY
		CMS	COHADON	SYLVAIN
		CMS	COULON	PHILIPPE
		-	COURAGEOT	DAMIEN
		CMS	DAMNON	CEDRIC
		CMS	DE CAMPOS GOMES	DAVID
		-	DEMAIMAY	RODOLPHE
		CMS	DORNIER	DAMIEN
		-	DUBI	FABRICE
		CMS	DUPONT	ANTOINE
		CMS	DUTRIEUX	ARNAUD
		CMS	DUTRIEUX	FRANCOIS
		CMS	ESPINOSA	SEBASTIEN
		-	ESPITALIER	STEPHANE
		CMS	FAIVRE	NICOLAS
		CMS	FAVEY	NICOLAS
		CMS	FRANCOIS	CHARLES
		CMS	GABET	JULIEN
		CMS	GAGELIN	ALEXANDRE
		CMS	GAGLIARDI	SEBASTIEN
		CMS	GAILLARD	BENJAMIN
		-	GARNIER	HERVE
		-	GAUDINET	SAMUEL
		CMS	GAUDUMET	MICHAEL
		CMS	GEHANT	GILLES
		CMS	GERMAIN	SEBASTIEN
		CMS	GIGON	STEPHANE
		-	GIRARD	FREDERIC
		-	GIRARD	JACKY
		CMS	GRANCHER	ROMARIC
		CMS	GRILLET	BERTRAND
		CMS	GRIMANI	ALAIN
		-	GRISON	AURELIEN
		CMS	GRYNSYK	GAETAN
		CMS	GUIGNIER	HERVE
		CMS	GUIGNIER	PATRICE

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	GUIGNOT	YVON
		-	GUILLET	DANIEL
		CMS	GUZZON	DAVID
		-	HORCKMANS	ALEXANDRE
		-	HUGUENARD	FABRICE
		CMS	JEANNEROD	CHRISTOPHE
		-	LEMOINE	EMMANUEL
		CMS	LESTRAT	JESSY
		CMS	LONCHAMPT	ANTHONY
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
		CMS	MAIGROT	ROBIN
		-	MARION	DAMIEN
		CMS	MARTIN	FABRICE
		-	MATERNE	CHRISTOPHE
		-	MENDY	PHILIPPE
		-	MEYER	FLORIAN
		CMS	MILLE	GAETAN
		CMS	MONNIN	FREDERIC
		-	MOREAU	YANN
		CMS	MOREY	VINCENT
		-	MOUGEY	OLIVIER
		CMS	MOUGIN	CHRISTOPHE
		CMS	MOUGIN	DAVID
		CMS	MOURAUX	KAREN
		-	MULLER	NICOLAS
		CMS	NOIR	DAMIEN
		CMS	NORMAND	BERTRAND
		CMS	OCHS	THIERRY
		CMS	PAGEAUX	MICKAEL
		-	PAGNOT	OLIVIER
		CMS	PECHIN	ANTHONY
		-	PERIARD	ANTHONY
		CMS	PETIT	CEDRIC
		-	PICHETTI	ARNAUD
		CMS	PONCELIN	BERTRAND
		CMS	PONCOT	YOHANN
		CMS	PORTERET	STEPHANE

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	POURNY	SEBASTIEN
		CMS	POY	LUDOVIC
		-	PROST	JULIEN
		-	RATTE	JOHANNY
		CMS	REGNIER	CYRIL
		CMS	ROUARD	FABIEN
		-	ROUSSET	FREDERIC
		CMS	RUDE	ALEXANDRE
		CMS	SAUSER	YANNICK
		CMS	SCHAER	DOMINIQUE
		CMS	SCHORI	NICOLAS
		-	SECLET	ELVIS
		CMS	SIMON	ERIC
		CMS	SIMONIN	LIONEL
		CMS	SMOUNYA	MARC
		CMS	TERVEL	MAXIME
		CMS	TOURMAN	JEAN-MICHEL
		CMS	TROY	RODOLPHE
		CMS	TYRODE	FLORIAN
		CMS	UHLEN	BRUNO
		CMS	VALKER	MARC
		-	VECLAIN	BRUNO
		-	VUILLET	JOHANN
		-	WAHLER	DAVID
		CMS	WURTZ	JEAN-CYRIL
FDF1	Equipier	-	ACHARD	RUDY
		CMS	AMAOUZ	MEDDY
		-	ANDRE	PAUL-ETIENNE
		-	AUDEBERT	GREGORY
		CMS	AVONDO	SAMUEL
		-	BADOIS	AURELIEN
		-	BAILLY	DAVID
		-	BANDERIER	HUBERT
		-	BARCON	JEAN-CLAUDE
		-	BARRAULT	HERVE
		-	BART	GAETAN
		CMS	BARTHELEMY	MAXIME

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	BASSETTI	MATTEO
		CMS	BATISTA	ALEXIS
		CMS	BATISTA	VINCENT
		-	BAUD	CYRIL
		CMS	BAUFLE	JULIEN
		CMS	BAZIN	FLORIAN
		-	BELOT	JULIEN
		-	BENKHELFALLAH	SID AHMED
		-	BERTRAND	DANIEL
		-	BESANCON	REGIS
		CMS	BEZ	THOMAS
		CMS	BIE	VINCENT
		CMS	BILLOD	JULIEN
		CMS	BLANC	ADRIEN
		CMS	BLANCHARD	YVES
		CMS	BOBILLIER-MONNOT	EDGAR
		-	BODET	MATTHIEU
		-	BOILLOT	FLORIAN
		CMS	BOLE	NICOLAS
		-	BOSCHAT	OCEANE
		-	BOSSON	STEPHANE
		CMS	BOUDINOT	LAURENT
		-	BOURDIN	FANNY
		-	BOURGIN	SEBASTIEN
		-	BOVET	FLORENT
		-	BRENANS	RAPHAEL
		-	BRETAGNE	CEDRIC
		CMS	BREUILLARD	KILLIAN
		-	BREUILLOT	KEVIN
		CMS	BRISHOUX	MATHIEU
		-	BRISEBARD	CORENTIN
		CMS	BRISEBARD	EMILIE
		-	BRISEBARD	JULES MAEL
		-	BROCCO	GUILLAUME
		-	BRONIQUE	NICOLAS
		CMS	BRUGGER	ANTOINE
		CMS	BRUOT	KILLIAN

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	BULLE	MATHIEU
		CMS	BUTEZ	YANIS
		CMS	CAFFAREL	XAVIER
		-	CARBINI	ROMAIN
		CMS	CARMINATI	ALEXIS
		CMS	CARNET	FLORIN
		CMS	CARTERON	JULIEN
		CMS	CASSARD	REGIS
		CMS	CAVARELLI	NICOLAS
		-	CECCARELLO	CHRISTIAN
		-	CHALONS	MAXENCE
		-	CHAMPAGNE	CHARLEY
		CMS	CLARENQ	LORIS
		CMS	CLEMENT	ELIE
		-	CLERC	LAURENT
		-	CLEVY	VICTORIEN
		-	COGNAT	JEREMIE
		CMS	COLLETTE	OLIVIER
		-	COMPTE	ALEXANDRE
		CMS	CONGRETEL	ALEXIS
		-	CORDIER	FLORIAN
		CMS	CORNET	MARC
		-	CORNU	LAURENT
		-	COSTE	PIERRE
		CMS	COURLET	JEROME
		-	COURVOISIER	EMMANUEL
		CMS	CUNY	SEBASTIEN
		-	CUSENIER	JEROME
		CMS	DE LORENZI	ARNAUD
		CMS	DEBOST	JULIE
		-	DECHAUD	DAVID
		CMS	DEMANGE	MICHAEL
		-	DERAY	EMILE
		CMS	DESENCLOS	DAVID
		CMS	DESSEREY	BASTIEN
		-	DINQUER	NICOLAS

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	DOSIERES	KEVIN
		CMS	DROZ-VINCENT	NICOLAS
		-	DUBAT	ADRIEN
		CMS	DUBOIS	ADRIEN
		CMS	DUDO	OLIVIER
		CMS	DUPUIS	GAETAN
		CMS	DUSSOUILLEZ	MICKAEL
		-	ETCHIALI	MEHDI
		-	ETEVENON	KARINE
		-	FAUDOT	NICOLAS
		-	FAVE	REMY
		CMS	FLAMERY	CLEMENT
		CMS	FLORIN	JEAN
		-	FORTIER	FANNY
		CMS	FROSSARD	AMELIE
		-	GAIFFE	MANON
		CMS	GALLAND	THEO
		-	GALLOTTE	ALEXANDRE
		-	GAMARD	ALAIN
		-	GARRIDO	ROBERTO
		CMS	GAULARD	MARIE
		CMS	GIGANTE	VALENTIN
		CMS	GIGON	ARNAUD
		CMS	GINDRAT	VALERE
		CMS	GIRARD	THOMAS
		-	GIRARDET	TOM
		-	GIRARDIN	JEREMY
		CMS	GIROD	ENRIQUE
		CMS	GORMOND	EYTAN
		CMS	GOSSELIN	PATRICK
		CMS	GOY	FRANCK
		-	GRANDCLERE	JASON

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	GRANDJEAN	THOMAS
		CMS	GRANDMAISON	MAXIME
		-	GRANDMOUGIN	BAUDOIN
		-	GRISEY	PASCAL
		CMS	GROSJEAN	ALEXANDRE
		-	GROSJEAN	MELANIE
		-	GROSPERRIN	ALEXANDRE
		CMS	GROSPERRIN	ALINE
		-	GRUX	LOICK
		CMS	GUENAT	ROMAIN
		CMS	GUIBELIN	JOHN
		CMS	GUILLAME	LOIC
		-	GUILLAUME	GWEGAN
		CMS	GUILLAUME	MAEL
		-	GUINNARD	CAROLE
		-	HARAT	ROMAIN
		CMS	HENRI	PAUL
		CMS	HERARD	MARC
		CMS	HINTZY	THOMAS
		CMS	HODY	AUDREY
		-	HUGUENARD	ARNAUD
		CMS	HUGUENOTTE	ETHAN
		-	JACOUTOT	OLIVIER
		CMS	JEANGUYOT	MARINE
		CMS	JEUDY	JULIEN
		-	JEVTOVIC	VINCENT
		CMS	JOLY	STEPHANE
		CMS	JOUFFROY	DEBORAH
		CMS	KATANCEVIC	NICOLAS
		CMS	KEBAILI	RAYAN
		-	LABATTUT	STEEVEN
		CMS	LAFAILLE	CORENTIN
		-	LAITHIER	JULIEN
		CMS	LATEUR	MATHIEU
		-	LAURENT	ADRIEN
		CMS	LEBER	GEOFFREY

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	LEBER	JONATHAN
		CMS	LEBLANC	SVETLANA
		CMS	LECLERC	LILOU
		-	LEFEBVRE	CLARA
		CMS	LEFORT	GEOFFREY
		-	LEROUX	DAMIEN
		-	LEROY	NICOLAS
		CMS	LEROY	STEVE
		-	LIGIER	YELENA
		-	LLABRES	ROMAIN
		-	LOCATELLI	ALEXANDRE
		-	LOICHOT	PIERRICK
		CMS	LOMBARDOT	PHILIPPE
		CMS	LOSLIER	CYRIL
		-	MAGNIN-FEYSOT	HONORE
		CMS	MAIRE	GUILLAUME
		CMS	MARECHAL	ANTOINE
		-	MARGUET	CORENTIN
		-	MARTIN	MAXIME
		-	MARTINS	CAMILLE
		-	MATHIEU	FLAVIEN
		-	MATHIOT	LUCAS
		CMS	MEROUGE	TRISTAN
		CMS	MIDEY	ALEXANDRE
		-	MILLE	ARNAUD
		-	MINETTI	THIERRY
		CMS	MINGHI	LOUIS
		-	MINOLETTI	ALEXANDRE
		-	MINOLETTI	BENOIT
		-	MIOTTE	PATRICK
		CMS	MONNET	SANDRINE
		-	MONNOT	ROMAIN
		-	MONTAGNON	AURELIEN
		-	MORAS	RAPHAEL
		-	MENDEZ	THOMAS
		-	MOREL	AMBRE

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	CMS	MOREL	BENOIT
		-	MOREL	DYLAN
		-	MOSSARD	VINCENT
		-	MOSSON	ARNAUD
		-	MUCKE	JEAN-PHILIPPE
		CMS	MUSY	ARNAUD
		CMS	NEITTHOFFER	MATHIEU
		CMS	NICOLET	CEDRIC
		-	NOCQUET	FLORIAN
		-	OLLE	EMILE
		-	OLIVIER	STEPHANE
		-	ORDINAIRE	TONY
		-	OSTHENE	ANTONIN
		-	PAHIN	MATHIEU
		-	PAHIN	NICOLAS
		CMS	PAIGNAY	FLORENT
		CMS	PARIS-GUTIERREZ	FABIEN
		CMS	PARMENTIER	NICOLAS
		CMS	PATOZ	FABRICE
		CMS	PECORARO	FLORIAN
		-	PELLATON	LAURENT
		-	PELLIER	OLIVIER
		-	PELLIER	ROMAIN
		-	PERRIGUEY	CLEMENT
		CMS	PERRIN	CLARA
		-	PERROT	SEBASTIEN
		CMS	PERSONENI	SYLVAIN
		-	PETIT	MAXENCE
		CMS	PETITGUYOT	ALEXIS
		CMS	PHEULPIN	KEVIN
		-	PICARD	SYLVAIN
		CMS	PIRALLA	ROMAIN
		-	PLUMEREL	GUILLAUME
		-	POISSENOT	FREDEIC
		-	PORET	ROMUALD
		-	POTIER	CYRIL

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	POULEN	OLIVIER
		CMS	POURCELOT	MICHAEL
		-	POURCELOT	SEBASTIEN
		CMS	PRAOM	MARGAUX
		CMS	QUERRY	FREDERIC
		CMS	RACLOT	DAMIEN
		CMS	RAILLARD	TRISTAN
		-	REGAZZONI	HUGUES
		CMS	RENAUD	CLEMENT
		CMS	REQUET	DAVID
		CMS	REUILLE	SEBASTIEN
		-	REZILLOT	NATHAN
		-	RIVA	LAURENT
		CMS	ROBIN	CHRISTOPHE
		CMS	RODRIGUES ABRANTES	ANTONIO
		CMS	ROGNON	JEREMY
		-	ROHN	ROBIN
		CMS	ROLAND	JEAN-LOUIS
		CMS	ROLIN	JEREMY
		-	ROLLIN	JEROME
		CMS	ROUSSEAU	JEREMY
		-	ROUSSEAU	OLIVIER
		CMS	ROUSSIN	ANTHONY
		-	RZEMYSZKIEWICZ	THOMAS
		-	SAUNIER	MATTHIAS
		-	SCACCHETTI	LOUIS
		-	SENOT	JEAN-CHARLES
		CMS	SERDET	PAUL
		CMS	STADLER	FRANCK
		CMS	STECHER	ENZO
		CMS	SCHWEBLIN	MAGALI
		CMS	THEVENOT	THIERRY
		-	THILY	ALBAN
		CMS	TINGUELY-MAMET	JULIE
		-	TIROLE-HUART	LUCA
		CMS	TISSERAND	ALLAN

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF1	Equipier	-	TISSOT	STEPHANE
		-	TOITOT	DIDIER
		-	TOURNIER	HERVE
		-	TREFF	DAMIEN
		-	TRIPONNEY	NICOLAS
		CMS	TRONCIN	LOUIS
		-	VACELET	AMAURY
		-	VADAM	JEAN-CHARLES
		CMS	VALLEE	ROMAIN
		CMS	VALOT	YAN
		-	VARILLON	JULIEN
		-	VAUDEVILLE	SEBASTIEN
		-	VERWAERDE	JULIEN
		CMS	VIEILLE	JONATHAN
		-	VIONNET	JEAN
		-	WUILLAMIER	JEROME

Article 2 :

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-06-30-00006 du 30 juin 2025 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 31 DEC. 2025

Pour le préfet, et par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
 Directeur départemental des services
 d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-12-31-00002 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00005 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2025.

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}:

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRÉNOM
PRV 3	Chef du Groupement des services d'anticipation des risques	BRINGOUT Frédéric
	Responsable départemental de la prévention	TROUTTET Gilles

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRÉNOM
PRV2	Préventionnistes	KATANCEVIC Nicolas LECOMTE Hervé MARION Damien MICHEL Philippe MOREAU Yann
	Prévisionnistes	BERTRAND Daniel BONNETON Sébastien FALLOT David GRUGNET-LIEGEON Sandrine LARRIERE Anthony
	Agent de prévention	DUTHION Rémi FREIDIG Sébastien JOUBAIRE Thomas LEROUX Damien MARCHAL Hervé SAUGET Yohann STORTZ Yvon TOURAISIN Lionel

Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00005 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 3 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
 Directeur départemental des services
 d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-12-31-00003 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

**Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
 Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2014-07-11-017 du 06 novembre 2024 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00007 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2025 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 31 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
 Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers ou interne en médecine protocolés, au titre de l'année 2026, les personnels désignés ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
AMIEZ	DELPHINE	10103171830	X				X		
AUDY	PAULINE	10103377106	X				X		
BARBIER	JULIEN	10107347345	X	X			X	X	X
BAYLE	SABRINA	10106190050	X	X			X		
BERGER	DAMIEN	10104611628	X		X		X	X	
BESANCON	KIM	10106360315	X				X	X	
BINDA	ROMAIN	10104453591	X		X		X		
BINETRUY	THIBAUD	10102966644	X				X		
BLAIN	LAURINE		X			X			

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
BONVARLET	SHAMA	10107359407	X				X		
BOUTON	ARNAUD	10104458889	X	X			X		
BRISEBARD	MATHILDE	10102351037	X				X		
BRISBARD	MELWIN		X			X			
BUNEL	LEONIE	10108580142	X				X		
CASTANY	THOMAS	10103936703	X				X		
CHABOD	ADELINE	10105289895	X				X		
CLERC-VOUILLOT	FANNY	10102961926	X				X		
CLOUET	LAURE	10104401574	X				X		
COMTE	CECILE	10106106817	X				X	X	
COMTE	ESTELLE	10105493745	X	X	X		X	X	
CUNY	BERTRAND	10105860877	X	X	X		X	X	X
DESCHENES	KEVIN	10104869341	X				X	X	X
DESHAYES	JULIEN	10104555809	X				X		
DHOTE	ANNE	10106151912	X				X		
ELISABETH	SEBASTIEN	10104618094	X		X		X		
FAIVRE	ALEXANDRA	10104546931	X	X	X		X		
FAIVRE	ALYCIA	10107239120	X				X		
FAUCHARD	STEPHANE		X			X			
FERREUX	AUGUSTIN	10102753158	X				X		
GAUDINET	GABRIEL	10106157786	X				X		X
GENESTIER	EMMANUEL	10106002206	X				X		
GIRARDOT	MAITE	10102872339	X				X		
GRAND	SYLVAIN		X			X			
GRANDJEAN	BERTRAND	10105034978	X	X	X		X	X	X
GROSS	CHRISTOPHE	10104511513	X				X	X	
GRUT	EVELYNE	10102664413	X						
GUALDES	HELENE	10109378397	X				X		
HAUTIER	THOMAS	10108197376	X			X			
HERCHA	SOUED	10104415335	X	X	X		X		
HUOT	AURORE	10105080146	X	X	X		X	X	X
IRIMESCU	SOUED	10104415335	X		X		X		
JEANNEROD	FRANCOISE	10106866824	X	X			X	X	
JOURNOT	ALAIN	10106805897	X				X		X

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	RPPS	SSO	SSO FDF	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
KHELOUFI	LOUIZA	10106302630	X				X		
LACROIX	COLIN	10105223845	X	X	X		X	X	
LANGUILLE	EMMANUEL	10106306516	X				X		
MAGNIN	FREDERIC	10106173973	X				X	X	
MARION	CELINE	10103487186	X			X			
MEBIROUK	JAMAYA	10104563001	X				X		
MENETRIER	ALICIA	10105244205	X	X			X		
MIRAUTOUR	LEA	10103170535	X				X		
MOLLE	MARIE	10103212360	X				X	X	
MONNOT	NICOLAS	10104558597	X				X		
MONTAGNON	JEAN CHRISTOPHE	10105072275	X	X			X		X
NAGY	CECILE	10106355273	X				X	X	
NICOD	FABIENNE	10105058233	X		X		X		X
PARIS	MELANIE	10103131107	X				X		
PERRIGUEY	CLEMENT	10103384334	X	X			X		
PETIT	YANNICK	10104678353	X				X		
PINEAU	JOSEPHINE	10106266322	X	X			X		
POULLEAU	LEA	10103225099	X				X		
REBILLOT	ISABELLE	10105156961	X		X		X		
RETHORE	ANNIE	10103771456	X	X	X		X	X	X
RICHARD	CHRISTOPHE		X				X	X	
RICHARD	SOLENNE	10104725980	X				X	X	
ROBERT	PATRICK	10105040389	X				X		
RUFFION	LAETITIA	10106779092	X		X		X	X	
RUINET	SYLVIE	10103740063	X	X			X		
SCALABRINO	VERONIQUE	10107339599	X		X		X		
SUBILOTTE	LAURENCE	10106258162	X				X		
TEIXEIRA	JOHANNA	10103864764	X				X	X	
TRIBLE	PELAGIE	10106152126	X				X		
TRUCHE	SYLVAIN	10107237777	X		X		X		
VERNEREY	JULIETTE	10109379494	X				X		
VERPILLAT	MELANIE	10103192794	X	X			X		
VIVOT	STEPHANIE	10105808744	X		X		X	X	
VONIN	VERONIQUE	10105814783	X		X		X	X	X
VOUILLON	ALAIN	10106866659	X		X		X		
WENGER	MAXIME	10106281586	X				X		
ZAHND	HENRI	10104458491	X			X			

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 2 :

Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublure ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° n° 25-2025-10-02-00007 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-12-31-00004 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide national de référence « risque radiologique » ;

Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00004 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2026.

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 4	Conseiller technique départemental	BOUCHOT	ANAELE
RAD 4	Conseiller technique départemental adjoint	SAUGET	YOHANN

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT	JULES
		DESCHAMPS	OLIVIER
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		GESSION	PIERRE
		LECOMTE	HERVE
		ROLLIN	JEROME
		VIEILLENDENT	MATTHIEU
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention Conseiller en radioprotection	COGNAT	JEREMIE
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BEUGNOT	ALEXIS
		BOSSONNET	JULIEN
		CAFFAREL	XAVIER
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
		DINETTE	ARNAUD
		DUDO	OLIVIER
		DUTOUR	SANDRINE
		FISCHESSER	GUILLAUME
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GELEY	AURORE
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
		GUIGNOT	YVON
		JACOUTOT	OLIVIER
		KATANCEVIC	NICOLAS
		LAISNE	JEAN-MARC
		LARRIERE	ANTHONY
		MONNIN	FREDERIC
		MONTAGNON	AURELIEN
		PETER	ARNAUD
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND
		PRIEM	VINCENT

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	ROUSSIN	ANTHONY
		SCHORI	NICOLAS
		TOURNIER	STEPHANE
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BOLE	JULIEN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		CHOULET	FREDERIC
		DUBOIS	ROMAIN
		GIGON	ARNAUD
		GROSPERRIN	ALINE
		MILLE	GAETAN
		MOUGIN	DAVID
		PERROTIN	ALEXIS
		POMMEY	ORIANNE
		ROY	JEROME
		VALKER	MARC

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	BONNETON	SEBASTIEN
		MARCHE	FABRICE
		PICHETTI	ARNAUD
		RIVA	LAURENT
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BERTRAND	DANIEL
		BORNIER	VALENTIN
		CATANESE	FLORENCE
		DUCHANNOY	BENOIT
		DUPONT	ANTOINE
		RENEAUX	LIONEL
		VUILLET	EMMANUELLE

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00004 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-12-31-00005 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
 Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 Vu le guide national de référence « risques chimiques et biologiques » ;
 Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00003 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2025.
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-12-31-00003 du 31 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
 Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM
RCH 4	Conseiller technique - Référent départemental	Détection biologique Analyse pollution	BEVALOT	JULES
	Conseiller technique - Référent départemental adjoint	Analyse pollution	STORTZ	YVON
Pharmacienne	Conseiller départemental risques biologiques	/	MERAUX	ISABELLE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM	
RCH 4	Conseiller Technique	/	BRINGOUT	FREDERIC	
		/	TOURAISIN	LIONEL	
RCH 3	Chef « CMIC »	/	ALBERT	PATRICE	
		/	BALLIN	REYNALD	
		/	BONNETON	SEBASTIEN	
		/	BOUCHOT	ANAELE	
		/	CHIAPPINELLI	CHRISTOPHE	
		/	CLAUDET	CHARLES	
		/	DESCHAMPS	OLIVIER	
		/	FALLOT	DAVID	
		/	FREIDIG	SEBASTIEN	
		/	GESSIER	PIERRE	
		/	GILLIOT	GUILLAUME	
		/	GOMARD	JULIEN	
		/	GRISON	AURELIEN	
		/	KATANCEVIC	NICOLAS	
		/	MARION	DAMIEN	
		/	MOREAU	YANN	
		/	ONILLON	CHRISTOPHE	
		/	PICHETTI	ARNAUD	
		/	ROLLIN	JEROME	
Détection biologique Analyse pollution		SAUGET	YOHANN		
		/	TROUTTET	GILLES	
		/	VIEILLEDENT	MATTHIEU	

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		ANGONIN	ARNAULT
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BERTHELEMY	PASCAL
		BETTONI	MAXIME
		BOLE	JULIEN
		BOSSONNET	JULIEN
		BULLE	MATHIEU
		CAFFAREL	XAVIER
		CARRE	CLEA
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
		COGNAT	JEREMIE
		COLLIN	XAVIER
		CUNY	SEBASTIEN
		DELAULE	LIONEL
		DELOULE	FABRICE
		DESCHAMPS	JEAN-MARC
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		DINETTE	ARNAUD
		DORIER	PIERRE
		DUDO	OLIVIER
		DUTOUR	SANDRINE
		ELOY	VINCENT
		ESPINOSA	SEBASTIEN
		ESPITALIER	STEPHANE
		FAIVRE	NICOLAS
		FISCHESSER	GUILLAUME
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GAILLARD	BENJAMIN
		GEHANT	GILLES
		GELEY	AURORE
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
		GUIGNOT	YVON
		LAISNE	JEAN-MARC
		LECOMTE	HERVE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
		MANZONI	JEREMIE
		MARS	NICOLAS
		MICHAUD	XAVIER
		MICHEL	PHILIPPE
		MILLE	GAETAN
		MONNIN	FREDERIC
		MONTAGNON	AURELIEN
		MOUGIN	DAVID
		NOIR	DAMIEN
		PAPE	CHRISTOPHE
		PASQUA	PIERRE
		PETER	ARNAUD
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND
		PRIEM	VINCENT
		RASPILLER	OLIVIER
		RENEAUX	LIONEL
		RIVA	LAURENT
		ROUSSIN	ANTHONY
		ROY	JEROME
		SCHORI	NICOLAS
		SECLET	ELVIS
		TOURNIER	STEPHANE
		VAN TUE	ALEXANDRE
		VECLAIN	BRUNO
		ZILL	FABRICE
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BARADJI	DEMBA
		BLANCHARD	YVES
		BOUCLET	GAETAN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		BRENANS	RAPHAEL
		BRENIAUX	MARION
		BRESCHBUHL	GREGORY
		CALLOIS	FRANCIS
		CATANESE	FLORENCE
		CHEVALIER	CORENTIN
		CHOULET	FREDERIC
		COMTE	FLORIAN
		DECHAUD	DAVID
		DEMANGE	MICHAEL

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	DUBI	FABRICE
		DUBOIS	ROMAIN
		DUPONT	ANTOINE
		DUBOURG	KEVIN
		DUCHANOY	BENOIT
		FAVEY	NICOLAS
		FLAJOULOT	MAEVA
		FLORIN	JEAN
		GARNIER	HERVE
		GIGON	ARNAUD
		GRANDGIRARD	JULIEN
		GRILLET	BERTRAND
		GROSPERRIN	ALINE
		GRUGNET-LIEGEON	SANDRINE
		GRYNSYK	GAETAN
		GUENIN	NICOLAS
		GUY	SYLVAIN
		JACOUTOT	OLIVIER
		JEANNEROD	CHRISTOPHE
		JOUBAIRE	THOMAS
		LAITHIER	JULIEN
		LARRIERE	ANTHONY
		LEMOINE	EMMANUEL
		LEROUX	DAMIEN
		LONCHAMPT	ANTHONY
		MONNIN	NICOLAS
		MONOT	ETIENNE
		MOSSON	ARNAUD
		OLIVIER	JULIEN
		PELLATON	LAURENT
		PERROTIN	ALEXIS
		POMMEY	ORIANNE
		PORET	ROMUALD

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	POULEN	OLIVIER
		POURCELOT	MICHAEL
		POURCELOT	SEBASTIEN
		RIVOIRE	CLEMENT
		SCHWEBLIN	MAGALI
		SEMET	LUDOVIC
		VALKER	MARC
		VALOT	YAN
RCH1	Equipier reconnaissance	FRANCOIS	CHARLES

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM – PRENOM
RCH3	Pharmacienne SSSM	Détection biologique	CLERC EMILIE
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	/	BERTRAND DANIEL
			DECKMIN WILFRIED
			MAIGROT ROBIN
			MOSSARD GUILLAUME
			PONARD GUILLAUME
			ROUHIER FLORIAN
			SIMON JEAN-LUC
			THIAVILLE JEAN-CHRISTOPHE
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	/	DUTHION REMI

Article 3 :

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs compagnies respectives :

- Lieutenant GOMARD Julien – Bataillon de Montbéliard ;
- Commandant BEVALOT Jules – Bataillon de Besançon ;
- Lieutenant RENEAUX Lionel – Bataillon de Pontarlier.

Article 4 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00003 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 6 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n°25-2025-12-31-00006 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le Référentiel Emploi, Activités, Compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à la formation de spécialité « interventions en milieu aquatique et hyperbare » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « sauvetage aquatique » ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à la formation de spécialité « interventions en milieu aquatique et hyperbare » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00002 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM	PRENOM
SAL 3	Réfèrent départemental	50 m	SNL 1	GAUDUMET	MICHAEL
	Réfèrent départemental adjoint		SNL 1	MONNIN	NICOLAS
	Conseiller technique référent bataillon		SNL 2	SCHAER	DOMINIQUE
SAL 2	Chef d'unité	50 m	SNL 1	BRENNIAUX	JEAN-SIMON
			SNL 1	BROCCO	GUILLAUME
			SNL 1	CASSARD	REGIS
			SNL 1	DECKMIN	RICHARD
			SNL 1	DROZ-VINCENT	NICOLAS
			SNL 1	DROZEWSKI	YANN
			SNL 1	DUDO	OLIVIER
			SNL 1	POTIER	CYRIL
			SNL 1	TREFF	DAMIEN
		30 m	-	CALLOIS	FRANCIS
SAL 1	Scaphandrier Autonome Léger	50 m	SNL 1	BILLOD	JULIEN
			SNL 1	ESPITALIER	STEPHANE
			SNL 1	MAILLOT	DOMINIQUE
			SNL 1	MESSELET	MATHIEU
			SNL 1	TISSOT	STEPHANE
			-	TRIPONNEY	NICOLAS
			-	VACELET	AMAURY
			SNL 1	VAREY	FREDERIC
			SNL 1	BRUOT	KILLIAN
		30 m	-	CLARENG	LORIS
			-	GRIVEAU	ANTOINE
			SNL 1	GROSPERRIN	ALEXANDRE
			SNL 1	GUENAT	ROMAIN
			SNL 1	GUILLEMIN	MARC
			-	JEANNIN	THEO
			-	JOLIOT	GUILLAUME
			-	PETIT	MAXENCE
			SNL 1	PORTERET	STEPHANE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	IEV	BARTHELEMY	MAXIME
		IEV	BAUFLE	JULIEN
		IEV	BENOIT	STEPHANE
		IEV	BILLOD	JULIEN
		-	BOURDIN	FANNY
		IEV	BOVET	FLORENT
		IEV	BRENANS	RAPHAEL
		IEV	BRENIAUX	JEAN-SIMON
		IEV	BROCCO	GUILLAUME
		IEV	BRUOT	KILLIAN
		IEV	CALLOIS	FRANCIS
		IEV	CARBINI	ROMAIN
		IEV	CASSARD	REGIS
		IEV	CHATELAIN	NICOLAS
		IEV	CLARENG	LORIS
		IEV	CORNU	LAURENT
		IEV	CUNY	SEBASTIEN
		IEV	DABSAULT	SEBASTIEN
		IEV	DECKMIN	RICHARD
		IEV	DROZEWICZ	YANN
		IEV	DROZ-VINCENT	NICOLAS
		IEV	DUBAT	ADRIEN
		IEV	DUBOIS-DUNILAC	THOMAS
		IEV	DUDO	OLIVIER
		IEV	DUPONT	ANTOINE
		IEV	ESPITALIER	STEPHANE
		IEV	GABRIEL	VINCENT
		IEV	GAUDUMET	MICHAEL
		IEV	GILLET	JULIAN
		IEV	GIRARD	THOMAS
-	GIROD	ENRIQUE		
IEV	GRIVEAU	ANTOINE		
IEV	GROSPERRIN	ALEXANDRE		
IEV	GROSPERRIN	ALINE		
IEV	GUENAT	ROMAIN		
IEV	GUIGNOT	YVON		
IEV	GUILLEMIN	MARC		

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	IEV	JEANNIN	THEO
		IEV	JOLIOT	GUILLAUME
		-	JOUBAIRE	THOMAS
		IEV	LERMENE	QUENTIN
		IEV	LOICHOT	PIERRICK
		IEV	LOSLIER	CYRIL
		-	MAILLOT	DOMINIQUE
		IEV	MARTIN	LUDOVIC
		IEV	MESSELET	MATHIEU
		IEV	MONNIER	CYRIL
		IEV	MONNIN	NICOLAS
		IEV	MOURAUX	KAREN
		IEV	NEITTHOFFER	MATHIEU
		-	PETIT	MAXENCE
		IEV	PIRALLA	ROMAIN
		IEV	PLUMEREL	GUILLAUME
		IEV	POMMEY	ORIANNE
		IEV	POTIER	CYRIL
		IEV	REQUET	DAVID
		IEV	SCHAER	DOMINIQUE
		IEV	TISSOT	JEROME
		IEV	TISSOT	STEPHANE
		IEV	TONDA	JEROME
		IEV	TREFF	DAMIEN
		IEV	TRIPONNEY	NICOLAS
		IEV	UMBER	LOIC
		IEV	VACELET	AMAURY
		-	VAREY	FREDERIC
		-	VERMOT-DESROCHES	CHARLINE
		IEV	VIEILLE	MATHIEU

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	NOM - PRÉNOM
SAL	Chef d'unité	50 m	GIROD ENRIQUE

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	OUI	COURAGEOT	DAMIEN
		NON	HORCKMANS	ALEXANDRE
		OUI	LAITHIER	JULIEN
		NON	PROST	JULIEN
		OUI	RIVA	MICKAEL

Article 3 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

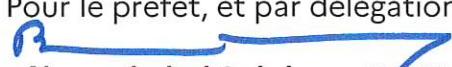
Article 4 :

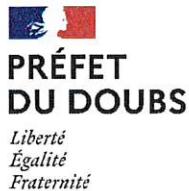
L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00002 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 5 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 31 DEC. 2025

Pour le préfet, et par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
 Directeur départemental des services
 d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n°25-2025-12-31-00007 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
 Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 Vu le guide national de référence « sauvetage-déblaiement » ;
 Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieux effondrés et instables » ;
 Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2014 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00001 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2025 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
 Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USR 3	Référent départemental	OUI	VIEILLEDENT	MATTHIEU
	Chef de section	OUI	ANGONIN	ARNAULT
			FAIVRE	RAPHAEL
			PONARD	GUILLAUME

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 3	Chef de section	NON	GOMARD	JULIEN
		OUI	GUY	SYLVAIN
			MENDY	PHILIPPE
USAR 2	Chef d'unité	OUI	BAZIN	OLIVIER
			BOURGADEL	CHRISTOPHE
			BOURGOIN	ALAIN
			BREUILLARD	PATRICE
			BRIDE	MICKAEL
			COLLIARD	SEBASTIEN
			ESPITALIER	DANIEL
			FALLOT	DAVID
			GRANCHER	ROMARIC
			MOREY	VINCENT
			UHLEN	BRUNO
			ROBIN	CHRISTOPHE
			THEVENOT	THIERRY
			AVONDO	SAMUEL
USAR 2	Chef d'unité	NON	BETTONI	MAXIME
			BEUGNOT	ALEXIS
			CUSENIER	CHRISTOPHE
			ESPITALIER	STEPHANE
			GABET	JULIEN
			GUILLET	DANIEL
			HUGUENARD	FABRICE
			LARRIERE	DIDIER
			LESTRAT	JESSY
			PELLIER	OLIVIER
			PETIT	CEDRIC
			ROUSSEY	ERIC
			SAUSER	YANNICK
			SECLET	ELVIS
			THIEBAUD	MICKAEL
			TISSOT	JEROME
			VUILLET	JOHANN

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 1	Equipier	NON	BERTRAND	DANIEL
			BOUCLET	GAETAN
			BRETAGNE	CEDRIC
			CARMINATI	ALEXIS
			CASSARD	REGIS
			CHAMPAGNE	CHARLEY
			CHOULET	FREDERIC
			COLLETTE	OLIVIER
			COMPTE	ALEXANDRE
			COSTE	PIERRE
			CUSENIER	JEROME
			DEFRASNE	JEROME
			DUSSOUILLEZ	MICKAEL
			FAVE	REMY
			GAGELIN	ALEXANDRE
			GINDRAT	VALERE
			GIRARD	THOMAS
			GIROD	LOUIS
			GRABS	CEDRIC
			GRANDJEAN	MICHEL
			GRILLET	BERTRAND
			GUIGNIER	HERVE
			HINTZY	THOMAS
			HUGUENARD	ARNAUD
			JEANGUYOT	MARINE
			MANZONI	JEREMIE
			MARTIN	LUDOVIC
			MATERNE	CHRISTOPHE
			MAY	JEAN-BAPTISTE
			MINETTI	THIERRY
			MONNIN	FREDERIC
			MOUGIN	DAVID
			NORMAND	BERTRAND

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
USAR 1	Equipier	NON	PICARD	SYLVAIN
			PONCOT	YOHANN
			RATTONI	ALAIN
			REGAZZONI	HUGUES
			REGNAUT	FABIEN
			ROUARD	FABIEN
			ROUSSEAU	ADRIEN
			RUHIER	RAPHAEL
			SCHWEBLIN	MAGALI
			SCUBLA	RAPHAEL
			SIMON	ERIC
			TERVEL	MAXIME
			TOURMAN	JEAN-MICHEL
			UMBER	LOIC
			VADAM	JEAN-CHARLES
			VALKER	MARC
			VARILLON	JULIEN
			VUILLET	EMMANUELLE

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « USAR » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
/	/	/	/	/

Article 3 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00001 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 5 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n° 25-2025-12-31-00008 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide national de référence « cynotechnie » ;

Vu le guide de doctrine opérationnel « engagement des équipes cynotechniques » ;

Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-20254-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00011 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}:

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 3	Conseiller Technique Départemental	Berger Belge TIXI née le 22/01/22 n° 250268743962741	HUGUENARD	ARNAUD

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Border collie PEP'S né le 15/11/2019 n°250269590054602	GOY	FRANCK
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS	MAGALI
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger hollandais THOR né le 08/03/22 n° 250269610339137	BISMILLAH	JAAFAR
		Berger belge TAÏGA née le 05/01/22 n° 250269610240538	CARMINATI	ALEXIS
		Berger belge malinoise RÊVA, née le 10/01/2020 n°250268732705750	RICHARD	MICKAËL

Article 2 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Sont habilités à exercer la spécialité « CYN » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRÉNOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Berger allemand JUKE né le 20/10/14 n°250268500768018	GOY FRANCK

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00011 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours

**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n°25-2025-12-31-00009 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention héliporté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;
Vu le Référentiel Emploi, Activités, Compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;
Vu le guide national de référence « sauvetage aquatique » ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00009 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention héliporté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2025 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE**Article 1^{er} :**

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention héliporté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	HELTREUILLAGEN DE NUIT	Qualification « Interface Lézard »	NOM	PRENOM
GIH	Conseiller technique Départemental (IMP3)	OUI	OUI	LARRIERE	Didier
	Conseiller technique Départemental Adjoint (IMP3)	OUI	OUI	JEANNIN	Maël
	Référent Départemental (SAL3/SAV)	NON	-	SCHAER	Dominique
	Référent Départemental Adjoint (SAL3/SAV)			GAUDUMET	MICHAEL
	Chef d'unité (IMP3)	OUI	OUI	GRANCHER	ROMARIC
				LIEVRE	DAVID
				MARTIN	LUDOVIC
				MINOLETTI	BENOIT
	Sauveteur (IMP2)	NON	NON	PATTON	BRUNO
				PELLIER	OLIVIER
				TISSOT	JEROME
				VIENNET	AURELIEN
	Sauveteur aquatique (SAV)	NON	-	BARTHELEMY	MAXIME
				BRIDE	MICKAEL
				COHADON	SYLVAIN
				DEFRASNE	JEROME
				DEFRASNE	NATHALIE
				DUSSOUILLEZ	MICKAEL
				ETCHIALI	MEHDI
				GRANDMAISON	MAXIME
				HORCKMANS	ALEXANDRE
				MANZONI	JEREMIE
				ROLAND	JEAN-LOUIS
				RUDE	ALEXANDRE
				BILLOD	JULIEN
				BROCCO	GUILLAUME
				DECKMIN	RICHARD
				DROSZEWSKI	YANN
				GROSPERRIN	ALEXANDRE
		OUI		MARTIN	LUDOVIC
		NON		POTIER	CYRIL
				TISSOT	STEPHANE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	HEЛИTREUILLAGЕ DE NUIT	Qualification « Interface Lézard »	NOM	PRENOM
GIH	Sauveteur aquatique (SAV)	NON	-	TREFF	DAMIEN
		OUI		TISSOT	JEROME
	Médecin SSSM (IMP1)	NON	NON	PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE
				PILLER	LAURE-ESTELLE

Article 2 :

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention héliporté uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	HEЛИTREUILLAGЕ DE NUIT	NOM	PRENOM
GIH	Sauveteur aquatique (SAV)	NON	VAREY	FREDERIC

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00009 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 31 DEC. 2025

Pour le préfet, et par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



**Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs**

Arrêté n°25-2025-12-31-00010 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
 Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;
 Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
 Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00009 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2025 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
 Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2026, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP 3	Conseiller technique – Référent départemental	LARRIERE	DIDIER
	Conseiller technique – Référent départemental Adjoint	JEANNIN	MAEL

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP3	Chef d'unité - Référent bataillon	MINETTI	THIERRY
		RODRIGUES	CEDRIC
		TISSOT	JEROME
	Chef d'unité	BAILLY	DAVID
		BOVET	FLORENT
		GRANCHER	ROMARIC
		GUILLET	DANIEL
		LIEVRE	DAVID
		MARTIN	LUDOVIC
		MINOLETTI	BENOIT
IMP2	Sauveteur	PATTON	BRUNO
		PELLIER	OLIVIER
		TROY	RODOLPHE
		VIENNET	AURELIEN
		BARTHELEMY	MAXIME
		BERNA	CHRISTOPHE
		BRENANS	RAPHAEL
		BREUILLOT	KEVIN
		BRIDE	MICKAEL
		BRUGGER	ANTOINE
		CAVATZ	GAETAN
		CHAMPAGNE	CHARLEY
		COHADON	SYLVAIN
		DEFRASNE	JEROME
		DEFRASNE	NATHALIE
		DUSSOUILLEZ	MICKAEL
		ETCHIALI	MEHDI
		FAIVRE	LANDRY
		FAVE	REMY
		GIRARD	THOMAS
		GRANDMAISON	MAXIME
		GUELLE	MAXIME
		HODY	AUDREY
		HORCKMANS	ALEXANDRE
		JEANGUYOT	MARINE

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP2	Sauveteur	JEANNEROD	CHRISTOPHE
		MANZONI	JEREMIE
		MEROUGE	TRISTAN
		MOUREY	MATHIEU
		OCHS	THIERRY
		ORDINAIRE	TONY
		PELLEGRINI	RODOLPHE
		QUERRY	FREDERIC
		REGAZZONI	HUGUES
		ROLAND	JEAN-LOUIS
		ROUSSEAU	ADRIEN
		RUDE	ALEXANDRE
		THIEBAUD	MICKAEL
		UHLEN	BRUNO

Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP3	Chef d'unité	FAIVRE	YANNICK
IMP2	Sauveteur	DUBOURG	KEVIN
		GRANDMOUGIN	BAUDOIN

Article 3 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00009 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Article 5 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Arrêté n° 25-2025-12-31-00011 du 31 décembre 2025

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2026.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;
 Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-018 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00006 du 02 octobre 2025 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2025 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
 Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont habilités à exercer en qualité de médecins sapeurs-pompiers, au titre de l'année 2026, les personnels désignés ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
AMBS	MATHIAS		X	X			
BARRANDE	YOANN	X	X				
BARBIER	ALAIN	X	X				
BERNARD	LYDIE	X	X				
BIAJOUX	GREGORY	X	X				
CABART	CYRIELLE		X				
CELLERIER	MARTIN	X	X				
COURVOISIER	EMMANUELLE			X			
DI NATALE	LUCA	X	X				

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
GRIMON	DANIEL	X	X		X		
GROFFAL	NICOLAS		X				
GUIGNARD	ERIC		X				
IDELCADI	MASTAFIA		X				
JACOULET	ERIC		X				
KHENG	Manon	X	X				
KOLB	NATHALIE	X	X				
LABOTH	PATRICIA		X				
LAGRE	FRANCOIS-XAVIER		X	X			
LASSER	PHILIPPE	X	X				X
LEGAIN	MAXIME	X	X				X
LEGAIN LALARME	CHARLINE		X				
LESOURD	ISABELLE	X	X				
LOTIGIE	LISE	X	X				
LY	HUE LAN		X				
MACHEREL	GERALD		X				
MAILLOT	MARIE-CELINE		X	X			
MARGUET	PHILIPPE		X				
MEZHER	CHAOUKI		X				
MONTAGNON	LAURENCE		X				
MONTINI	ANNE-CLAIRe		X				
MOUTON	CAROLE	X	X				
NAVARRO	JULIEN	X	X				X
NENERT	ELOI	X	X				
OVTCHAROFF	BORIS		X				
PELLEGRINI-LASSER	MARYLINE	X	X				
PERAL	CLAIRE		X				
PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE	X	X		X	X	X
PHILIPPE	PIERRE-MARIE	X	X				
PHILIPPOT	YOLAND		X				
PILLER	LAURE-ESTELLE	X	X		X	X	X
PRALON	LAURIE	X	X				
PRETRE	PHILIPPE	X	X				
RABIER	BENOIT	X	X				X

Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Ref. SAL	DSM	SSH	NRBC
RAVEY	GILLES	X	X				
RECEVEUR	ROBERT		X	X			X
REMONAY	MAXIME		X				
RODRIGUES	NILTON JORGE		X				
ROUSSELET	MATTHIEU	X	X				
SAULNIER	NADINE	X	X				
STABILE	ANTOINE	X	X				
VILLAUMIE	MICHEL		X				
WATERLOT	GAELLE		X				
WATTELLIER	FRANCOIS	X	X				

Article 2 :

Seuls les médecins inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-02-00006 du 02 octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 31 DEC. 2025

Pour le préfet, et par délégation,

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Chef de corps,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours



Service Départemental
d'incendie et de secours du Doubs

Arrêté n°25-2025-02-31-0002 du 31 décembre 2025

portant nomination du référent départemental
et de l'adjoint au référent départemental de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique.

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R1424-54 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article R722-1 ;
Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de M. Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
Vu la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile ;
Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° SDIS-GGO-MOO-20150630-002 du 30 juin 2015 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique.
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-11-06-00003 du 06 novembre 2024, portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié, portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÈTE

Article 1^{er} :

L'adjudant Michaël GAUDUMET, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est nommé référent départemental de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique. Il est placé sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Article 2 :

Le responsable départemental de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique désigné à l'article 1 du présent arrêté a autorité sur tous les personnels spécialisés en intervention aquatique et subaquatique.

Article 3 :

Le référent départemental de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique est chargé, en relation avec les différents services et les différentes unités territoriales du service départemental d'incendie et de secours, des missions suivantes :

- organisation structurelle et fonctionnement de l'unité ;
- équipements (définition des besoins, définition technique...) ;
- formation de spécialisation des personnels ;
- formation continue (exercices locaux et départementaux, recyclages, contrôle d'aptitude opérationnelle...) ;
- définition des procédures d'intervention (fiches d'engagement, ordre d'opération...) ;
- coordination avec l'Etat Major Zonal.

Article 4 :

L'adjudant-chef Nicolas MONNIN, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels au sein du corps départemental du Doubs, est nommé adjoint au référent départemental de l'équipe d'intervention en milieu « aquatique et subaquatique » désigné à l'article 1 du présent arrêté.

Placé sous l'autorité directe du référent départemental, l'adjudant-chef Nicolas MONNIN est chargé de suppléer ce dernier et, le cas échéant, de le conseiller dans tous les domaines relatifs aux domaines aquatique et subaquatique.

Article 5 :

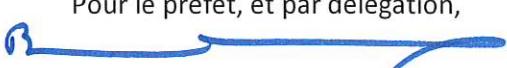
L'arrêté préfectoral modificatif n° 25-2025-06-30-00012 du 30 juin 2025 susvisé est abrogé.

Article 6 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, le conseiller technique départemental de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **31 DEC. 2025**

Pour le préfet, et par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Chef de corps,

Directeur départemental des services d'incendie et
de secours



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 09/01/2026

Reçu en préfecture le 09/01/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20251222-A20251180_RHCON-AR



ARRÊTÉ N° 2025/1180 DU 22 DECEMBRE 2025

FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE SE PRONONCER
SUR L'ÉQUIVALENCE DES QUALIFICATIONS AUX FORMATIONS
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR L'ACCÈS
AU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS
DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – SESSION 2026

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

**Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- VU** le Code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n°90-850 susvisé ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Doubs en date du 13 mai 2025 décidant d'organiser un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 et de recourir aux services du CDG 54 en matière de gestion administrative et logistique des concours sur la base d'une convention ;
- VU** l'arrêté n° 2025/0506 du 23 juin 2025 portant ouverture d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Considérant** l'obligation de dresser la liste des membres de cette commission, placée auprès du service organisateur, pour chaque session de concours ;
- VU** le tirage au sort réalisé le 12 novembre 2025 parmi les représentants des personnels de la commission administrative paritaire des SPP de catégorie C du SDIS 25, service organisateur du concours ;
- SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2026

Reçu en préfecture le 09/01/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20251222-A20251180_RHCON-AR



ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est mis en place une commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications aux formations de sapeurs-pompiers professionnels pour l'accès au concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026.

Cette commission est présidée par Monsieur Philippe MARECHAL, 2^{ème} vice-président du CASDIS du Doubs.

Les autres membres sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Commandant Arnault ANGONIN, responsable de l'organisme de formation	Capitaine Guillaume FISCHESSER, adjoint au chef du service formation du SDIS 25
Lieutenante de 2 ^{ème} classe Sandrine DUTOUR, référente départementale de la spécialité professionnelle « formation et développement des compétences » du SDIS 25	Lieutenant de 2 ^{ème} classe Cédric DAMNON, chef du bureau tronc commun et activités physiques des sapeurs-pompiers au SDIS 25
Sergent-chef Pascal GRISEY, sous-officier de SPP, membre de la commission administrative paritaire des SPP de catégorie C du SDIS 25	Sergent-chef Jean-Simon BRENIAUX, sous-officier de SPP, membre de la commission administrative paritaire des SPP de catégorie C du SDIS 25

Le suppléant remplace le titulaire en cas d'absence ou d'empêchement.

ARTICLE 2 : La commission se réunit à la demande de l'autorité organisatrice du concours.

Tous les membres de la commission, à l'exception du référent départemental, ont voix délibérative.

Le quorum est atteint lorsque les trois membres avec voix délibérative sont présents.

La commission prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

La décision de la commission est communiquée par son président au service organisateur du concours, au moyen d'un procès-verbal de séance.

ARTICLE 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS du Doubs.

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Mme la Présidente du conseil d'administration du SDIS 25 – 10 chemin de la Clairière – 25042 Besançon Cedex
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau – 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Besançon ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

**Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX**

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP